

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19017 - 74ÈME ANNÉE

La Région tente de minorer le coup d'arrêt donné à la route en mer

Tentative de passage en force pour la carrière de Bois-Blanc



C'est à Bois-Blanc, contre le projet de carrière, qu'eut lieu la plus grande manifestation jamais organisée à La Réunion sur le thème de la protection de l'environnement.

C'est à Bois-Blanc qu'a eu lieu la plus grande manifestation jamais organisée à La Réunion pour la protection de l'environnement. C'était contre l'ouverture d'une méga-carrière porteuses de graves risques environnementaux et sanitaires. L'arrêté préfectoral rendant possible ce projet a été annulé par la Cour d'appel administrative de Bordeaux, ce qui donne un coup d'arrêt à la poursuite du chantier de la route en mer faute de matériaux. Mais la Région Réunion soutient un passage en force et annonce l'ouverture de la carrière l'année prochaine, tandis que l'Etat continue d'appuyer cette initiative.

Quasiment le lendemain de l'arrêt de la Cour d'appel administrative de Bordeaux annulant le Schéma départemental des carrières autorisant l'ouverture de celles de Bois-Blanc, Dioré, Menciol et Bellevue, la Région a lancé une opération de communication avec visite de chantier à la clé pour affirmer que le projet de la route en mer se fera comme prévu.

Hier, la Région avait rendez-vous avec les organisations syndicales et patronales du BTP et des transports. Ces professions sont en effet inquiètes après la décision de justice. Pour le moment, le chantier de la route en mer est alimenté par des roches extraites de champs de canne et transportées sur des dizaines de kilomètres : les andains. Mais ces andains ne suffiront pas pour construire la digue entre La Possession et la Grande-Chaloupe. Ce choix technique avait pour but de remplir le carnet de commande de certains transporteurs. Mais il est à l'origine de l'impasse du chantier et provoque l'inquiétude de ceux qui ont cru aux promesses de Didier Robert. En effet, cette digue ne pourra être réalisée que si des méga-carrières sont ouvertes, ce qui est loin d'être fait.

Promesse pleine d'insécurité juridique

Le discours de la Région s'est voulu rassurant : le rythme de déplacement des andains sera maintenu, et l'ouverture de la carrière de Bois-Blanc en 2019 permettra de régler tous les problèmes d'approvisionnement en matériaux du chantier. Manifestement, un passage en force se prépare pour la carrière de Bois-Blanc. Didier Robert est en effet pris au piège de ses promesses, et doit répondre dans l'urgence à l'impatience de ceux qui y ont cru et ont investi dans l'achat de camions neufs.

Il eut été sans doute plus raisonnable d'attendre le traitement définitif par la justice des recours déposés contre l'arrêté préfectoral du 26 août 2014 permettant l'ouverture de méga-carrière pour la route en mer. En cas de recours contre la décision de la Cour d'appel administrative de Bordeaux, il ne reste en effet qu'une seule juridiction susceptible de trancher définitivement.

Comme l'indique le jugement du tribunal administratif d'appel rendu public le 29 mai dernier, «les modifications approuvées par l'arrêté en litige ne peuvent être regardées comme mineures. Par suite, elles ne pouvaient intervenir sans qu'une évaluation environnementale ne soit réalisée ou à tout le moins sans que l'évaluation ayant accompagnée la révision du schéma approuvé en 2010 ne soit réactualisée». Depuis que le projet d'ouvrir ces carrières a été rendu public, les riverains et les associations de défense de l'environnement se sont mobilisées. Ceci rappelle que les impacts sur l'environnement et la santé sont bien réels pour de tels projets, ce que confirment les juges de Bordeaux. C'est donc sur la base d'un arrêté préfectoral annulé en Cour d'appel que se base la nouvelle promesse de la Région, qui nage en pleine insécurité juridique.

Au sujet de la carrière de Bois-Blanc, l'association ATR-FNAUT avait décelé un passage en force derrière l'annonce, par voie d'annonce légale, de la poursuite de la procédure pour l'ouverture de ce gisement. Et ATR-FNAUT de demander si cela ne signifiait pas que les promoteurs du chantier voulaient mettre la justice devant le fait accompli, ambitionnant de mettre en service la carrière avant que la dernière juridiction ait à se prononcer.

Besoin d'une mission d'expertise

Toutes ces péripéties n'auraient

pas eu lieu si la simple demande d'une mission d'expertise financière et technique avait été satisfaite. Le projet du tram-train avait subi une évaluation de ce type qui s'était avérée positive ce qui prouvait bien la viabilité du projet. Mais aucune mission de ce genre n'a été diligentée pour la route en mer, malgré les demandes répétées du PCR et de l'Alliance.

Une telle mission aurait sans doute démontré que les besoins en matériaux du projet de Didier Robert signifiaient des nuisances pour une grande partie de la population réunionnaise, en raison du ballet incessant de camions chargés roches, rarement bâchés, ce qui peut provoquer des accidents. Des nuisances poussées à leur maximum à cause du besoin d'extraire des roches dans des carrières situées à des dizaines de kilomètres du chantier qui doit les recevoir.

Il est encore temps de sortir de cette impasse par le haut afin de régler le problème de la sécurisation de la liaison Saint-Denis/La Possession par une solution respectueuse de l'environnement.

Ce gouvernement a montré au sujet de Notre Dame des Landes qu'il était prêt à abandonner un projet qui rencontrait une forte mobilisation, pour préférer une alternative moins coûteuse sur le plan environnemental. C'est précisément cette résistance qui se manifeste au sujet des projets de méga-carrière. C'est à Bois-Blanc qu'a eu lieu la plus grande manifestation pour la protection de l'environnement précisément contre le projet de carrière, et c'est là que la résistance s'amplifiera. N'en déplaisent aux promoteurs de la route en mer et à ceux qui croient leurs promesses.

M.M.

Edito

Kim-Trump : à la veille d'un examen, on ne révise pas ses leçons

Kim Jung Un a 34 ans. Au pouvoir, seulement depuis 2 ans, il a réussi à imposer un tête à tête au président de la plus grande puissance du monde. C'est un succès considérable. Quand vous lirez ces lignes, avec le décalage horaire de 4 heures d'avance sur nous, la première partie sera terminée. Alors, anticipons.

Les 2 acteurs ne peuvent pas perdre la face. A minima, c'est une partie à somme nulle. Trump a besoin d'une "victoire" pour consolider son front intérieur à la veille des élections à mi-mandat. Au G7, il a été clair vis-à-vis des Européens qui sont en principe ses alliés : « Les États-Unis ont été exploités pendant des décennies, on ne peut pas continuer ainsi ». Pour bien montrer sa détermination, il n'a pas signé la déclaration finale du G7. Ce discours est dirigé vers les travailleurs et les classes moyennes américaines. La Corée du Nord n'entre pas dans cette catégorie d'exploiteur des Américains. C'est pourquoi le climat de la rencontre sera détendu.

Kim n'a rien à perdre. Il suffit d'assurer la partie et respecter les règles du jeu. En effet, il a déjà engagé le processus de Paix directement avec son homologue du Sud, Moon Jae In. Et cela se passe très bien. De nombreuses initiatives ont été prises de part et d'autre, notamment l'explosion du polygone de tir nord-coréen. Kim Jung Un vient de limoger le vieil état major de son armée. Il est sûr de lui, décomplexé. Dimanche, le jeune dirigeant s'est montré très détendu en visitant Singapour durant des heures. Il ne s'enferme pas pour réviser ses leçons à la veille de

l'examen ! On l'a vu tout souriant en compagnie du premier ministre Lee Sien Long. En tout cas, il n'est pas inquiet.

Dans ce contexte, la présence du président des Etats Unis apparaît pour ce qu'il est : hors champs, totalement surréaliste. Si la paix est possible et déjà engagée entre les 2 frères coréens, alors que vient faire ici, l'étranger Trump ? Il ne peut plus entraver un processus que ses prédécesseurs s'étaient évertués contrecarrer. Cependant, il a besoin de justifier le retrait de 30 000 soldats stationnés au Sud qui coûtent extrêmement chers à entretenir. A l'arrière plan, il y a peut-être même les 47 000 soldats stationnés au Japon. Il avait demandé aux Européens de contribuer davantage à la présence de l'OTAN pour leur sécurité. Devant leur réticence, il a fini par lancer l'appel à intégrer la Russie au prochain sommet du G7, prenant tout le monde à contre-pied. La Russie ne fait pas non plus partie de la catégorie des exploiters des Etats-Unis.

Nous disions dans le précédent éditto qu'un succès du sommet Trump-Kim ouvre la porte à la rencontre Trump-Poutine. C'est le principal enjeu de cette rencontre. Le deuxième c'est le redressement économique de la Corée du Nord. Là, Singapour a bien joué le coup. Les 17 millions dépensés pour l'accueil de ce sommet sont peu de chose par rapport au coup de publicité pour la ville-état et la masse des investissements qui se profilent à l'horizon.

Ary Yee Chong Tchi Kan

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

“Vertueux” ? Vous avez dit “vertueux” ?

La dernière réunion du conseil municipal du Port a été marquée par la présentation des différents bilans budgétaires de l'année 2017 que l'on appelle les comptes administratifs de la Ville et ensuite par l'information donnée de la sortie de la commune du dernier des emprunts dits “toxiques” contractés avant 2008. Cela a donné au Maire l'occasion d'afficher sa satisfaction d'être dans “une situation... favorable pour envisager l'avenir” et d'être sur “un cercle vertueux”, ce qui laisse entendre qu'auparavant ce n'était pas le cas et que la gestion des finances de la commune laissait à désirer. L'élu qui n'a pas cessé de déplorer “40 années d'inertie” avant la date de son élection reste égal à lui-même.

Sans vouloir faire une critique des 4 ans de son mandat, je voudrais parler de la stratégie financière avant 2014 qui a été à la base du développement de la Ville du Port considéré par beaucoup à l'époque comme exemplaire.

Dans la seconde moitié du siècle dernier, la Commune du Port accusait des retards importants en matière de développement. C'était au Port qu'on comptait le plus de bidonvilles dont celui, célèbre, du Cœur Saignant ; l'électricité et l'eau potable à domicile étaient un luxe inaccessible pour une grande majorité de Portoises et de Portoises ; ne parlons pas des écoles qui étaient des baraquements ne protégeant les enfants ni du vent, ni de la poussière ni de la pluie... On pourrait continuer cette énumération tant les problèmes de la grande pauvreté se posaient avec acuité dans notre ville. Il a fallu trouver les moyens financiers pour investir dans l'objectif de satisfaire les besoins élémentaires de la population. Pour dégager les financements nécessaires, on pouvait soit faire appel à l'emprunt soit augmenter l'impôt. Le choix de la municipalité a été de privilégier l'emprunt, tout en contenant l'impôt sur les ménages pour ne pas toucher au pouvoir d'achat des familles. Beaucoup d'emprunts ont ainsi été

contractés par la commune du Port avec la plupart des banques. Ainsi une politique de grands travaux s'est déployée sur le territoire communal : les bidonvilles ont fait place aux différentes opérations de RHI ; la corvée “charoy do lo dann ferblan” est passée au rang des vieux souvenirs, puisque l'alimentation en eau potable assurée toute l'année est devenue progressivement réalité ; les enfants sont scolarisés dans des établissements dignes de ce nom et pour la plupart proches de leur domicile, de la maternelle au collège, puis au lycée ; des équipements sportifs, culturels et socio-culturels ont été également réalisés, ainsi que des opérations majeures comme le Mail de l'océan ou encore l'opération Ville et Port. Notre ville bâtie sur la Plaine des galets est devenue une ville verte, culturelle, sportive.....sans compter l'un des plus gros chantiers pour assurer la sécurité de la ville : celui de la construction des ouvrages de l'endiguement de la rivière des Galets, dont la décision a été prise à la suite du passage sur l'île du cyclone Hyacinthe en 1980.

Ce dynamisme a été possible grâce à un recours important à l'emprunt. En 2009, la dette totale, l'encours comme on l'appelle, s'élève à 58,5 millions d'euros. Un encours élevé mais que les banques n'ont pas estimé anormal compte tenu des garanties financières et des capacités de remboursement de la collectivité.

En 2008, commence la grave crise financière qui va ébranler le monde entier et La Réunion ne sera pas épargnée. Pour notre part nous découvrons avec stupeur que cette crise dite des “subprimes” concerne directement Le Port car, parmi les emprunts que nous avons faits, il y a 4 prêts dits toxiques, c'est-à-dire des prêts pouvant générer des intérêts hors normes, susceptibles de grever lourdement les finances communales.

En 2009, sur les 58,5 millions d'euros d'encours on comptabilise 21 millions d'euros de prêts “toxiques” et c'est avec la seule banque Dexia

que nous avons contracté ce type d'emprunts.

Dexia est un groupe bancaire né de l'alliance de deux banques connues pour leur politique de financement des collectivités : le Crédit Local de France (CLF) et le Crédit Communal de Belgique (CCB). On doit a posteriori constater que la politique financière de Dexia a été loin d'être exemplaire et que nous avons été trompés par les dirigeants de Dexia qui, sans doute motivés par la recherche de profits, ont entraîné de nombreuses collectivités, à La Réunion, en France et dans d'autres pays, dans des situations calamiteuses.

Pour la Ville du Port, cette situation s'est, de plus, aggravée par la réduction des dotations de l'État et également par la réforme de la fiscalité qui a privé la commune de la taxe professionnelle payée par les entreprises et qui représentait la recette fiscale la plus importante et de loin.

On doit dire que, si la collectivité s'est engagée sur un « cercle vertueux » dans le nouveau contexte financier, c'est bien avant 2017.

En effet, entre 2009 et 2013, 3 des 4 emprunts dits toxiques ont été renégociés et remplacés par des emprunts sécurisés, grâce à notre action.

Sur la même période, la dette de la commune est passée de 58,5 millions d'euros à 50,1 millions d'euros, soit un remboursement de 8,4 millions d'euros de la dette.

L'actuelle équipe municipale n'a fait que poursuivre dans la voie ouverte par ses prédécesseurs, comme elle nous a habitués d'ailleurs à le faire, sans le dire, dans d'autres champs d'action de la collectivité.

Au lieu de “cercle vertueux”, formule utilisée par le Maire pour qualifier le résultat de son travail, j'aurais tendance à dire, à la lecture de faits divers concernant certains de ses proches, que la municipalité portoise est engagée dans une spirale qui n'a rien de vertueux.

Jean-Yves Langenier
Maire du Port de 1994 à 2014

Grève à la SIDR pour de meilleures conditions de travail

L'appel à la grève lancé hier par 4 syndicats (CFE/CGC - CFDT – CGTR - FO) pour protester notamment contre la réduction des effectifs alors que le nombre de logements, et donc la charge de travail, suit la tendance inverse. C'est le deuxième conflit en un peu plus de 6 mois depuis que CDC-Habitat, l'ex-SNI, est devenue l'actionnaire majoritaire à la suite d'une loi soutenue alors par Ericka Bareigts, qui était ministre des Outre-mer.

Hier, la SIDR a été paralysée par le lancement d'une grève à l'appel de l'Intersyndicale CFE/CGC - CFDT – CGTR – FO. Le mouvement a été très suivi, car la direction reconnaît elle-même que le taux de grévistes a atteint 50 %. Les travailleurs ont organisé une manifestation devant le siège de la SIDR, rue Félix Guyon à Saint-Denis, avant de se diriger vers la Préfecture puis au Conseil départemental. La collectivité détient 43 % des actions de cette société de HLM. Ils dénoncent notamment la baisse continue des effectifs. En 2017, la SIDR comptait environ 430 salariés, dont 400 en CDI. Les syndicats soulignent que les départ en retraite ne sont pas remplacés. Louis Laope (CGTR) a indiqué hier à Imaz Press que 37 personnes étaient parties l'an dernier, 30 départ sont prévus cette année et autant en 2019. Pendant ce temps, la charge globale de travail ne baisse pas car le nombre de logements gérés par la SIDR augmente. C'est le deuxième mouvement social en un peu plus de 6 mois à la SIDR. Le précédent date de décembre dernier. Les travailleurs protestaient contre les licenciements et manifestaient leur inquiétude à la suite

du rachat de la majorité des actions par la Société nationale immobilière, SNI, une filiale d'une banque française, la Caisse des dépôts et consignation. Depuis, la SNI a changé de nom, elle est devenue CDC-Habitat. Rappelons que dès mai 2016, Paul Vergès avait alerté que les conséquences de la vente de la SIDR à la filiale de la CDC dans une question écrite au gouvernement. Il avait déposé un amendement au mois de juillet suivant. « Concernant la vente des 7 SIDOM à la SNI, le Sénateur Vergès demandait la suppression pure et simple de l'article. D'autant plus que cette opération se déroule sans qu'il y ait eu réelle concertation avec les élus réunionnais », précisait un communiqué daté du 8 juillet 2016. En effet, un des risques de cette opération est « la prépondérance qui pourrait être donnée au logement intermédiaire. C'est ce qu'il ressort clairement des déclarations du patron de la SNI, lors de sa visite à La Réunion. Comment peut-on vanter ainsi le logement intermédiaire dans une île où 52 % de la population vit sous le seuil de pauvreté et où l'on enregistre 24.000 demandes de logement social ». Son combat avait été pour-

suivi au Sénat par Gélita Hoarau qui a dû faire face à l'opposition d'Ericka Bareigts, alors ministre des Outre-mer. Cette dernière soutenait donc la vente de la SIDR à la SNI.

Pour sa part, la direction de la SIDR affirme que «cette grève est déclenchée à l'issue des négociations annuelles obligatoires qui n'ont pu être conclues par un accord avec les représentants syndicaux. Compte tenu de la situation financière de l'entreprise, la direction a en effet estimé qu'il n'était pas envisageable d'accorder une augmentation collective aux salariés. Cette situation financière dégradée, connue des partenaires sociaux et de l'ensemble des salariés, a fait l'objet de communications internes régulières». Elle invite les représentants syndicaux à rencontrer André Yché, président de la CDC Habitat, nouveau nom de la SNI qui rappelle son statut de filiale d'une banque française, la Caisse des dépôts et des consignations. Le dirigeant de «l'actionnaire de référence» viendra de France pour participer au Conseil d'administration de la SIDR qui se tiendra en fin de semaine.

M.M.

In kozman pou la rout

« La mèr i fé pa lo fyèr pars li lé salé »

La mèr lé salé : sa sé in n'afèr ni koné é pa arienk zordi. Final de kont la mèr lé salé de tou tan. Mi souvien, dann mon pti liv léktir l'avé in zistoir-zistoir lo moulin Janik - I paré Janik l'avé in moulin pou fé d'sèl mé in zour lo moulin la moulé a mor, si tèlman Janik té blijé jète ali dann la mèr é lo zistoir té i fini konmsa : dopi tan-la, la mèr lé salé. Mé in zistoir, sé in zistoir é néna lontan l'imanité i fyé pi dsi zistoir. Li fyé dsi in réalité élo réalité lé sak ni koné. Astèr dizon sa in kozman i apèl provèrb é provèrb i dépass son bann mo. Salé, biensir ! sé son kalité prinsipal konm dosik lé do.u Ou na poin pou vanté pou keshoz lé dann out natir mèm out prop natir. Alé ! Mi kite azot pou rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé.

Oté

Fyèr pou in péi, oui ! Mé sof kan li masak bann droi imin

Matant Zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, moin lé a d'mandé pou kosa zot i fé konmsa : pass z'ot tan pou rolèv dann l'aktyalité é dann listoir tout kritik kont La Frans. Si néna in n'afèr pa bon ? Ala k'zot i sote dési ! Si néna in poin fèb ? Ala ké zot i kriy sa lo pli for posib. In bon fransé, i doi z'ète fyèr tout sak La frans la fé dann pasé, i fé dann prézan, é va fèr dann l'avnir. Rode lo pou avèk lo lant dann in tête la poin shové ala kékshoz, pou moin, i fo pa fé si ou lé patriyot pou vréman. Tok ! Pran sa pou ou !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant moin lé bien kontan out kozman bien niyansé. Alor, mèm si in moun la fé in n'afèr ou i aprésyé pa ditou, ébin ou i yèm sak li la fé pars ou i yèm ali. In n'afèr konmsa la pa posib ! Matant mi pans ou i yèm la marséyèz. Si lamarséyèz i sonna pré in konba pou la li bèrté, é bin moin osi mi èmré. Mé si la marséyèz i sonn apré in masak bann demoun inosan, mi èmré pa é ou ou i èmré ? Ou i yèmré la marséyèz kan èl i sone dann in l'androi la tortir d'moun. Ou i batré la min mèm si La frans la fé késhoz la pa bien ditou ? Moin an touléka, mi fré pa konmsa. Matant, bann fransé d' frans i kozré pa konm ou. La frans, péi bann droi imin ? Ok. La frans péi l'èsploityasyon ? Pa ok.

Tout dfason pou mon par moin la fine dir moin néna dé patri konm robinet de La serve téi di : inn lo péi moin lé né, l'ot lo péi La Révolisyon fransèz. Zot i vé, zot i vé pa, lé konmsa é pa otroman. Tok ! Pran sa pou ou !

Justin